



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 9 AVRIL 2025 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 9 avril 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-04-066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-04-067

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-068

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire-réceptionniste..... 4am, 5, 6am, (10 au 18), (20 au 27), 31
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire3
Secrétaire travaux publics, urbanisme et aéroport..... 4pm, 6pm, 7

Catie Corbin

Agente à la comptabilité (formation)..... 4am, 5am

Colette Hamelin

Agente aux comptes payables (formation) (19 au 21), (24 au 28)

André Marcotte

Opérateur-concierge.....3, 4, (7 au 9), (12 au 14), (17 au 20), 24, 25, 28, 29

Cindy Frontczak

Préposée au restaurant, bar et quilles..... 3, 10, 15, 17, 24
Opérateur-concierge..... 4, 22

René Pichette

Ouvrier hygiène du milieu (formation).....(5 au 28), 30, 31

Monique Diotte

Préposée au restaurant, bar et quilles.....saisonnière

Carole Corriveau

Préposée au restaurant, bar et quilles.....(6 au 8), (13 au 16), 20, 21, 27, 28

Claire Corbeil

Préposée au restaurant, bar et quilles..... 2, 6, 8, 9, 13, 15, 16, 20, 22, 23, 27, 29

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-04-069

NOMINATION OFFICIELLE DE MME KATHLEEN BOURASSA À TITRE D'AGENTE À LA PAIE ET À LA TAXATION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-01-004, la Ville a procédé à l'embauche de Mme Kathleen Bourassa à titre d'agente à la paie et à la taxation au Service de l'administration des finances, conditionnellement à une période de familiarisation de 60 jours ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathleen Bourassa a complété sa période de familiarisation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de l'administration des finances à la suite de l'évaluation de la candidate attestant que celle-ci satisfait aux exigences reliées au poste qu'elle occupe ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Kathleen Bourassa à titre d'agente à la paie et à la taxation au Service de l'administration à compter du 7 avril, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-04-070

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME CATIE CORBIN

CONSIDÉRANT QUE Mme Catie Corbin a avisé la direction générale qu'elle quittait ses fonctions comme employée de la Ville à compter du 28 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Catie Corbin en date du 28 février 2025 avec les remerciements d'usage.

25-04-071

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MARS 2025 TOTALISANT 657 920,91 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mars 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22050 à 22054 inclusivement

Pour la somme de : 2 259,72 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 507399 à 507518 inclusivement

Pour la somme de : 351 857,64 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8228 à 8273 inclusivement

Pour la somme de : 173 552,30 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 9 à 12 inclusivement

Pour la somme de : 130 251,25 \$

Grand total : 657 920,91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mars 2025 totalisant 657 920,91 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-072

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 mars 2025.

25-04-073

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE MARS 2025 TOTALISANT 2 951,38 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour le mois de mars 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Québec, 24 au 26 mars 2025, voiture

Rencontre avec ministre, 25 mars1 975,62 \$

Denis Lemoyne, conseiller

Oujé-Bougoumou, 19 et 20 mars 2025, co-voiturage

Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs, Société du Plan Nord269,20 \$

Cynthia Lavoie, conseillère

Oujé-Bougoumou, 19 et 20 mars 2025, co-voiturage

Journée des donneurs d'ordres et des fournisseurs, Société du Plan Nord706,56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

25-04-074

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 5 933,75 \$ À MP RENAUD-VATION INC. (DROITS SUR MUTATION)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 70, place Quévillon se qualifient au programme de crédit selon les articles 5 et 9.1 dudit règlement ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé la facture pour les droits sur mutations immobilières en date du 10 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 5 933,75 \$ à MP Renaud-Vation inc. correspondant à 50 % du montant des droits sur mutations immobilières.

25-04-075

AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE 67 574 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 135 148 \$ pour l'année 2025, facture 108677 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 67 574 \$ est payable au plus tard le 30 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 67 574 \$ du premier versement de la contribution 2025 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

25-04-076

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 187 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt n° 306 « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf* » suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 187 100 \$ qui sera réalisé le 24 avril 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
306	187 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt n° 306 pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

1. les billets seront datés du 24 avril 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 avril et le 24 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	34 600 \$	
2027	35 900 \$	
2028	37 400 \$	
2029	38 800 \$	
2030	40 400 \$	(à payer en 2030)
2030	0 \$	(à renouveler)

25-04-077

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE MONTAGNE EXPLORE INC. POUR L'ACHAT D'UNE SNOWBULANCE EQUINOX – 15 448,10 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-02-030, la Ville a autorisé l'achat d'une Snowbulance, modèle Equinox Deluxe Red, avec kit de conversion ATV auprès du Groupe Montagne Explore inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Montagne Explore inc. nous a fait parvenir la facture ID0000317 pour cet achat ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est financé par le Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon à l'aide des fonds recueillis lors de leurs activités d'autofinancement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement, pour le Service sécurité incendie, d'une Snowbulance Equinox auprès du Groupe Montagne Explore inc. pour la somme de 15 448,10 \$ transport et taxes inclus et financée par le Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon.

25-04-078

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 9 DÉCEMBRE 2024 AU 20 FÉVRIER 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 8 162,25 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir la facture F25-00595 pour les travaux effectués du 9 décembre 2024 au 20 février 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 8 162,25 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 9 décembre 2024 au 20 février 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

25-04-079

AUTORISATION DE PAIEMENT AU SOUS-POSTE TRANSPORT DE VRAC MATAGAMI-QUÉVILLON POUR LES SERVICES DE CAMION DU 3 AU 18 MARS 2025 - 12 723,89 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a recours aux services du Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les opérations d'enlèvement de la neige sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon nous a fait parvenir la facture 3488 pour les services de camion du 3 au 18 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 723,89 \$ avant taxes au Sous-Poste Transport de Vrac Matagami-Quévillon pour les services de camion du 3 au 18 mars 2025.

25-04-080

AUTORISATION DE PAIEMENT À KDF TOITURES POUR LE DÉNEIGEMENT DES TOITURES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - 9 452,40 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie KDF Toitures nous a fait parvenir la facture 204135, pour le déneigement des toitures du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 452,40 \$ avant taxes à KDF Toitures pour le déneigement des toitures du centre communautaire.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-081

AUTORISATION DE PAIEMENT À LOCATION AMOS INC. POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES - 12 915 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-03-053, la Ville a autorisé l'achat d'une déchiqueteuse à branches auprès de Location Amos inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Location Amos inc. nous a fait parvenir la facture 70080682-0 pour cet achat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 12 915 \$ avant taxes à Location Amos inc. pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches.

25-04-082

AUTORISATION DE PAIEMENT À LOCATION AMOS INC. POUR L'ACHAT UNE PLATEFORME ÉLÉVATRICE À CISEAUX - 13 525 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-03-054, la Ville a autorisé l'achat d'une plateforme élévatrice à ciseaux auprès de Location Amos inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Location Amos inc. nous a fait parvenir la facture 70080689-0 pour cet achat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 525 \$ avant taxes à Location Amos inc. pour l'achat d'une plateforme élévatrice à ciseaux.

25-04-083

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DANS L'ARÉNA - 13 771,10 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie électrique nous a fait parvenir la facture 03928, pour le remplacement des lumières dans l'aréna ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 771,10 \$ avant taxes à Alain Alarie électrique pour le remplacement des lumières dans l'aréna.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-084

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT À PROJECTECH INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DU NOUVEAU SYSTÈME AUDIO AU CINÉMA - 17 800 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-08-219, la Ville a autorisé l'achat de matériel pour la mise à niveau du système audio de la salle de cinéma auprès de ProjecTech inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ProjecTech inc. nous a fait parvenir la facture PT25-17437 pour le deuxième versement pour l'achat et l'installation du nouveau système audio au cinéma ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du deuxième versement de 17 800 \$ avant taxes à ProjecTech inc. pour l'achat et l'installation du nouveau système audio au cinéma.

25-04-085

LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE JEU D'EAU – 13 176,60 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-06-157, la Ville octroyait le contrat de l'appel d'offres LSQ-2023-01 pour la conception, la fourniture et l'installation de jeu d'eau à Tessier Récréo-Parc inc., lequel incluait une retenue contractuelle de 5 % ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux liés à ce contrat sont complétés et que toutes les clauses du contrat ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. nous a fait parvenir la facture 7710 pour le paiement de la retenue de 5 % ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour les travaux effectués dans le cadre du projet de jeu d'eau à Tessier Récréo-Parc pour la somme totale de 13 176,60 \$ avant taxes.

25-04-086

RECONDUCTION DE MANDAT DE M^E PAMÉLA TROTTIER-POIRIER EN VUE DU RÈGLEMENT DU DOSSIER DE RENONCIATION AUX CONDITIONS DE CESSION DE TERRAIN DE L'AÉRODROME MUNICIPAL



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 16-10-309, la Ville donnait le mandat à M^e Pamela Trottier-Poirier de la représenter dans le dossier de renonciation à certaines conditions de cession du terrain de l'aérodrome municipal de Domtar inc. à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT le délai écoulé depuis l'adoption de la résolution 16-10-309 dû à des démarches administratives complexes ainsi qu'aux départs de personnes clés tant au sein de la Ville que de Transports Canada, entraînant un retard dans l'avancement du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est désormais en voie de règlement et qu'il est nécessaire de renouveler le mandat de M^e Trottier-Poirier afin de poursuivre la représentation de la Ville dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE RECONDUIRE le mandat de M^e Pamela Trottier-Poirier pour représenter la Ville dans le dossier de renonciation aux conditions de cession de terrain de l'aérodrome municipal.

25-04-087

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AUPRÈS DE NOVOTIC SOLUTIONS INFORMATIQUES INC. – 9 649,87 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplacer des équipements informatiques afin de répondre aux besoins opérationnels de ses services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Novotic solutions informatiques inc. nous a soumis le devis 3021-1 pour la fourniture de 5 ordinateurs portables et de 4 stations d'accueil pour la somme de 9 649,87 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'équipements informatiques auprès de Novotic solutions informatiques inc, pour la somme de 9 649,87 \$ avant taxes.

25-04-088

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon :

- **S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;**
- **S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;**
- **APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;**
- **S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;**
- **S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;**
- **ATTESTE par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.**

25-04-089

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a pour objectif de soutenir le développement économique de son territoire, en encourageant des projets d'infrastructure, d'aménagement et d'exploitation de ressources publiques au bénéfice de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est l'autorité compétente en matière de gestion du territoire public et que des autorisations sont requises pour tout projet qui implique l'utilisation ou l'aménagement de ce territoire ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soumettre une demande d'utilisation de terrain public et que cette initiative vise à favoriser la croissance économique, créer des emplois, et promouvoir un développement durable tout en respectant les normes environnementales et légales en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à déposer une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et à signer pour et au nom de la Ville toute entente et document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

25-04-090

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT la politique d'aide financière révisée du « Fonds d'aide pour la jeune relève quévillonnaise » adoptée le 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) demandes d'aide financière ont été déposées et que suite à l'analyse de celles-ci par le comité de sélection, six (6) d'entre elles ont été approuvées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) aux candidats suivants :

Volet académique :

- **Mme Fabienne Gareau, 2^e cycle universitaire (maîtrise en science politique)
Université Laval, Québec
Stage international dans la région chinoise Hunan dans le cadre du programme en langue chinoise.**

Montant accordé : 1 250 \$ (Individu universitaire, international)

- **Mme Marikym Hains, Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional
Université Laval, Québec
Séjour d'étude en urbanisme à la Nouvelle-Orléans portant sur la résilience des différents acteurs (gouvernement, villes, etc.) lors de crise écologique.**

Montant accordé : 1 250 \$ (Individu universitaire, international)



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Volet sportif :

- **M. Gabriel Morin, 2^e secondaire**
École secondaire d'Amos, pavillon La Calypso, Amos
Volet sport études 2024-2025 de l'Académie des Forestiers - « M15 AAA »
Aide pour les frais d'entraînement, de transports, de compétitions, etc.
Montant accordé : 400 \$ (Individu secondaire, régional)

- **M. Etienne Morin, 5^e secondaire**
École secondaire d'Amos, pavillon La Forêt, Amos
Volet sport études 2024-2025 du Filon - « M18 D1 »
Aide pour les frais d'entraînement, de transports, de compétitions, etc.
Montant accordé : 400 \$ (Individu secondaire, régional)

- **M. Tristan Blouin, 5^e secondaire**
Collège St-Bernard de Drummondville
Volet sport étude de motocross 2024-2025
Aide pour les frais d'entraînement, d'entretien et réparation, d'achat d'équipement, etc.
Montant accordé : 400 \$ (Individu secondaire, provincial)

- **Mme Lyvia Desbiens, 6^e année primaire**
École Boréale, Lebel-sur-Quévillon
Participation aux Jeux du Québec en patinage artistique à Lévis en avril 2025.
Montant accordé : 300 \$ (Individu primaire, provincial)

25-04-091

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ÉQUIPE « LES LYNX DU 49^e PARALLÈLE » POUR PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX 2025

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de hockey mineur « Les Lynx du 49^e parallèle » a fait parvenir à la Ville une demande d'aide financière pour participer aux Championnats interrégionaux 2025 qui aura lieu au Mont-Tremblant du 10 au 13 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cela fait plus de 10 ans qu'une équipe de Lebel-sur-Quévillon ne s'est pas classée pour les championnats provinciaux ;

CONSIDÉRANT le travail acharné des joueurs, entraîneurs et parents qui ont contribué à cette réussite exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER à l'équipe « Les Lynx du 49^e parallèle » une somme de 500 \$ pour participer aux Championnats interrégionaux 2025.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

25-04-092

PROPOSITION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR LE CHANGEMENT DE NOM DE LA ROUTE R-1000/R-1005 ENTRE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET MATAGAMI

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la Commission de toponymie du Québec en date du 20 février 2025, concernant la consultation sur l'attribution d'un nom officiel à la route entre les villes de Lebel-sur-Quévillon et Matagami, identifiée par les numéros R-1000 et R-1005 ;

CONSIDÉRANT QUE cette route n'a actuellement aucun nom officiel et qu'elle constitue une voie de communication importante reliant les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission de toponymie d'attribuer un nom qui fait consensus auprès des instances régionales concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite proposer un nom en l'honneur d'un citoyen marquant de la communauté, ayant contribué de manière significative au développement de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

DE PROPOSER le nom « Route Gérard-Saucier » à la Commission de toponymie du Québec, en reconnaissance de l'engagement et des réalisations de M. Gérard Saucier, un acteur clé de notre région, dont l'héritage mérite d'être honoré par une telle désignation ;

D'INVITER la Commission de toponymie à prendre en compte cette suggestion lors de la consultation en cours et à mettre en œuvre le processus d'attribution du nom dans un esprit de collaboration avec les autres instances régionales concernées, notamment la ville de Matagami et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

25-04-093

APPUI À TRANSPLANT QUÉBEC ET PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2025

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec organise la semaine nationale du don d'organes et de tissus du 20 au 26 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir cette cause et de sensibiliser la population à signifier son consentement à faire un don d'organes et de tissus ;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec sollicite cette année l'appui de la Ville à se joindre aux efforts de sensibilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 25 avril 2025 ;

D'APPUYER Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la semaine nationale du don d'organes et de tissus en invitant la population de Lebel-sur-Quévillon à s'informer et agir sur l'importance du don d'organes et de tissus pour la santé de toute la communauté.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-094

**REMERCIEMENTS À LA FONDATION LABEL POUR L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE
« VINS ET FROMAGES 2025 »**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Lebel a organisé avec succès la soirée « Vins et Fromages 2025 » le 22 mars dernier et que cette soirée est une occasion unique de célébrer et de favoriser les échanges interpersonnels ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cette soirée seront dédiés à l'optimisation de la qualité des soins et services offerts aux patients du Centre de santé Lebel, soulignant ainsi l'impact concret de cette initiative sur le bien-être de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance des partenariats communautaires dans le développement et le bien-être de notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres du comité organisateur de la Fondation Lebel pour leur engagement continu envers notre communauté et pour l'organisation réussie de la soirée « Vins et Fromages 2025 ».

25-04-095

**REMERCIEMENTS AU CLUB DE MOTONEIGE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR
L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU PRINTEMPS 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Lebel-sur-Quévillon a organisé avec succès le Festival du printemps 2025, qui a permis de rassembler les résidents de Lebel-sur-Quévillon et des environs dans une ambiance conviviale et festive ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, tenu du 28 au 30 mars dernier, a proposé une variété d'activités divertissantes pour toute la famille au chalet du Mont-Surprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance des événements communautaires dans le renforcement des liens sociaux et la promotion des activités de plein air ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements à tous les bénévoles et membres du comité organisateur du Club de motoneige Lebel-sur-Quévillon pour leur dévouement et leur excellence dans l'organisation du Festival du printemps 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-04-096

MENTION DE FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI HOCKEY-FONDATION AU PROFIT DE LA FONDATION DU PAVILLON DE LA ROSE

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars dernier s'est tenu le Tournoi Hockey-Fondation au profit de la Fondation du Pavillon de la Rose ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement rassembleur a été un franc succès et a permis à de nombreux hockeyeurs de participer à un tournoi de hockey amical, d'offrir une ligue de hockey aux adultes et de promouvoir l'exercice physique ;

CONSIDÉRANT que cet événement a permis d'amasser un montant de 2 350 \$ pour la Fondation du Pavillon de la Rose ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations au comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles pour l'organisation du Tournoi Hockey-Fondation.

25-04-097

FÉLICITATIONS AU CENTRE MUSICAL FA-MI-LA POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE DANSE ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE le spectacle de danse organisé par le Centre musical Fa-Mi-La de Lebel-sur-Quévillon a eu lieu le 29 mars dernier sous le thème « Beach Party » ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement a requis le travail et l'implication de nombreux membres et bénévoles pour faire de celui-ci un franc succès ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une grande importance à la promotion du sport et de l'activité physique des jeunes Quévillonnais et Quévillonnaises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations au comité organisateur du Centre musical Fa-Mi-La ainsi qu'aux bénévoles et aux participants et participantes qui ont contribué à la réussite du spectacle de danse annuel Fa-Mi-La.

25-04-098

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE VOLLEYBALL FÉMININE « LES COYOTES » POUR LEUR MÉDAILLE D'OR DANS LA CATÉGORIE CADET D4

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de volleyball féminine « Les Coyotes » a représenté avec honneur l'école secondaire La Taïga ainsi que notre communauté lors du championnat de volleyball régional dans la catégorie Cadet D4 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la première fois qu'une équipe scolaire de Lebel-sur-Quévillon remporte un championnat scolaire en volleyball ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations à l'équipe de volleyball féminine « Les Coyotes » pour leur performance et leur victoire dans la catégorie Cadet D4 ainsi qu'aux entraîneurs, M. Sébastien Gilbert et Mme Chloé Bernard pour leur implication et leur dévouement.

25-04-099

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE « LES LYNX DU 49° PARALLÈLE » POUR AVOIR REMPORTÉ LA FINALE DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DANS LA CATÉGORIE M13 B

CONSIDÉRANT que l'équipe de hockey mineur « Les Lynx du 49° Parallèle M13 B » a remporté la finale des Championnats régionaux qui se sont déroulés à Val-d'Or du 20 au 23 mars ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les défis logistiques et géographiques, avec une distance de 119 kilomètres séparant Lebel-sur-Quévillon de Matagami, les membres des Lynx ont su démontrer un esprit d'équipe remarquable ;

CONSIDÉRANT que cette victoire permet à l'équipe de représenter fièrement notre région lors des Championnats provinciaux qui auront lieu à Mont-Tremblant du 10 au 13 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT le travail acharné des joueurs, entraîneurs et parents qui ont contribué à cette réussite exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations à tous les joueurs de l'équipe « Les Lynx du 49° Parallèle » pour leur succès lors de la finale des Championnats régionaux ainsi qu'aux Associations de hockey mineur de Matagami et Lebel-sur-Quévillon et aux entraîneurs et bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mars 2025.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DES SERVICES**

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mars 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mars 2025.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Deux citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Rencontre avec minière Goldfield
- Suivi dossier réservoir d'eau
- Nordic Kraft – crainte à propos des surtaxes américaines
- Produits forestiers Résolu

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-04-100

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 44.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-04-066 à 24-04-100 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

Guy Lafrenière, maire

Anne Audet, greffière